

Forte mobilisation des amis de la cascade

Salles-la-Source | L'association met la pression sur le préfet avant la réunion du comité des risques sanitaires et technologiques.

Depuis deux ans, on assiste à une cascade de rebondissements, sur fond d'attaques, contre attaques, arguties juridiques et mise en avant d'un enjeu patrimonial et environnemental. Car le projet d'exploitation de la chute d'eau de Salles-la-Source ne fait pas que des heureux dans le village, et même bien au delà. L'association *Ranimons la cascade* compte en effet 248 adhérents et 741 signataires de sa pétition (sans vraiment faire de prosélytisme), et elle n'entend pas baisser les bras. Surtout à présent qu'elle a pu constituer un dossier particulièrement fourni et sérieusement "bétonné".

Rappelons que l'installation d'une usine hydroélectrique perturbe la vie du village depuis bien longtemps. Construite en 1930, elle a, en effet, été aussitôt contestée. En 2005, avec la fin de la concession, on pensait couramment que l'affaire était terminée. Mais, en 2010, une enquête publique était ouverte après le dépôt d'un nouveau projet par le propriétaire de l'usine électrique. Depuis, nous l'avons dit, la mobilisation des opposants n'a fait que s'accroître. Et, aujourd'hui, ils affûtent à nouveau publiquement leurs arguments en vue de la réunion qui, ce jeudi, sera tenue par les représentants du Coderst (comité départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques) à la préfecture.

Les membres de l'association, présidée par Bernard Gauvain, craignent en effet que, à cette occasion, le préfet signe



■ Ils n'hésitent pas à se mouiller pour ranimer la cascade...

Photo : YVES ESTIVALS

l'autorisation d'exploitation, laissant ensuite le soin aux juges du tribunal administratif de trancher juridiquement, puisque l'association ne manquerait pas d'user de ce recours.

Mais, du côté de *Ranimons la cascade*, on sait bien que les délais devant le tribunal administratif sont toujours très longs. On préférerait donc que le représentant de l'Etat ne signe pas l'autorisation, et l'association rappelle en rafales les arguments qu'elle a pu fourbir au fil du temps.

Citons l'absence d'acquiescement de la redevance municipale, le fait que la conduite forcée traverse un domaine privé (sur 130 mètres), et que son propriétaire, Denis Mathieu, n'entend pas donner son autorisation. Il y a aussi la

vulnérabilité du lieu (on se souvient notamment des éboulements de 2005), sur laquelle l'avocat, aujourd'hui retraité, Jean-Pierre Bauguil souhaite mettre l'accent. Il y a encore l'état de la société exploitante qui, font remarquer les opposants, notamment par la voix de Yves Garric, sort d'un redressement judiciaire et qui aura peut-être quelques difficultés à assurer de nécessaires remises aux normes.

Samedi dernier, les membres de l'association ont écrit au préfet en insistant sur leur argumentaire, et en concluant, en substance, par « Vous ne pourrez pas dire que vous ne saviez pas ». Cela suffira-t-il ?

HUGUES MENATORY
hmenatory@midilibre.com